

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 septembre 2014

N°168/09/2014 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RIO

L'an deux mille quatorze, le mardi 30 septembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 septembre 2014.

Etaient présents : 40

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Gaël TABARLY, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 5

Mesdames, Messieurs Angèle LOUCHART à Marie-Claude BERLY, Colette HARLE à Jean-Michel MUSCATELLI, Anne ALASSANE à Annie GUILLOT, Jean-François GARRIGUES à Brigitte BAREGES, Valérie RABAULT à Pauline BLANC

**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

L'association « Le Rio » située 3 rue Ferdinand Buisson à Montauban a pour objet :

- de contribuer au développement artistique et culturel de la Ville de Montauban, du département de Tarn et Garonne et de la Région Midi Pyrénées
- de développer les musiques actuelles sur ces territoires, notamment au Rio grande, au travers d'actions d'initiations, d'information, de formation de prévention
- de la diffusion et de la création de spectacles vivants sous toutes ses formes et principalement sous la forme musicale.

La composition de cette association comprend 4 catégories de membres : les membres de droit, les membres adhérents, les membres bienfaiteurs, les membres associés.

Son conseil d'administration comprend 16 membres :

- 5 membres de droit
3 élus municipaux,
2 représentants de la société civile,
- 11 membres adhérents élus en assemblée générale

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir procéder à la désignation de :

- 3 représentants du Conseil Municipal,
- 2 représentants de la Vie civile.

Ont été désignés :

M. Jean-François GARRIGUES
Mme Sophie LARAN
M. Philippe FASAN

Société Civile :
M. Gilles LACOSTE
M. Alexandre FAUQUE

ADOPTÉE PAR 35 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 10.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **03 OCT, 2014**

De sa publication le : **03 OCT, 2014**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 01 octobre 2014

Maire,

Brigitte BAREGES

